

Mairie 1 Place de la mairie
SAINT MARTIN LE VIEUX
87700

DELIBERA

Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 087-218716603-20260321-202604-DE

SLOW

DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026/04 EN DATE DU 21/03/2026

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 15
Représentés : 00
Votants : 15
Exprimés : 15
Pour : 15
Contre : 00
Abstention : 00

Le Conseil Municipal de Saint Martin Le Vieux s'est réuni en session ordinaire, le 21 Mars 2026, à 10h, à la Mairie, selon la convocation en date du 17 mars 2026 de Sylvie ACHARD, maire sortant, sous la présidence de Pierre PETILLON, doyen d'âge.

Présents : Mmes BAYLE. ESCALIER. GIROIR. DUBARRY.
MARCILLAUD. VIROULET GERLOT. RABIER

Mrs DELOMENIE. LAVALADE. MOUSNIER. JOUHANNEAU.
PETILLON. ANTOINE. MERIGOT. BORDAS

Monsieur Thomas BORDAS a été élu secrétaire de séance.

ELECTION DU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-1 et L2122-17,

Conformément aux dispositions de l'article L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Pierre PETILLON, doyen d'âge, rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire,

Après un appel à candidatures, **Monsieur Sébastien DELOMENIE** est le seul candidat. Il est alors procédé au vote. Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 15
Bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8

Monsieur Sébastien DELOMENIE ayant obtenu la majorité absolue, **le conseil**

PROCLAME Monsieur Sébastien DELOMENIE, Maire de la commune de Saint Martin Le Vieux et le déclare installé,

AUTORISE Monsieur Sébastien DELOMENIE le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ;
Au registre sont les signatures

Le Maire,
Sébastien DELOMENIE



Transmise à la préfecture le 26 MARS 2026
Affichée le 27 MARS 2026

Le secrétaire de séance
Thomas BORDAS

